

OBJET

CONSEIL MUNICIPAL -  
Désignation des Membres  
de la Commission  
Communale des Impôts  
Directs.

==

Rapporteur :  
Mme le Maire

Date de convocation :  
23/06/20

Date d'affichage :  
07/07/20

Nombre de Conseillers  
en exercice : 45

Quorum : 15

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers  
votant : 42

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 JUIN 2020 à 18h00

Réunion par visioconférence

Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Xavier BERTRAND, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Colette BLERIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, Mme Agnès POTEL, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Sandrine DIDIER, M. Dominique FERNANDE, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Monique BRY, M. Bernard DELAIRE, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Philippe CARMELLE, Mme Najla BEHRI, M. Yves DARTUS, M. Pascal TASSART, M. Antoine MACAIGNE, M. Assiba BEAUFRERE, M. Lionel JOSSE, M. Luz GARCIA IDALGO, M. Julien ALEXANDRE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Anne-Sophie DUJANCOURT, M. Aurélien JAN, M. Sébastien ANETTE, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Julien CALON, Mme Aïcha DRAOU, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Cindy JANKOWIAK, Mme Lise LARGILLIERE, M. Michel MAGNIEZ, M. Louis SAPHORES, Mme Aïssata SOW, M. Olivier TOURNAY.

Sont excusés représentés :

Mme Djamilia MALLIARD représenté(e) par M. Pascal TASSART, M. Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

L'article 1650 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée de sept membres, à savoir : le Maire ou l'adjoint délégué, président, et six commissaires.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, le nombre de commissaires siégeant à la commission communale des impôts directs ainsi que celui de leurs suppléants est porté de six à huit.

Les 32 contribuables choisis doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

Leur nomination a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

A défaut de liste de présentation, ils sont nommés d'office par le directeur départemental des finances publiques un mois après mise en demeure de délibérer adressée au conseil municipal. Le directeur peut, sans mise en demeure, procéder à des désignations d'office si la liste de présentation ne contient pas soit vingt-quatre noms dans les communes de 2 000 habitants ou moins, soit trente-deux noms dans les communes de plus de 2 000 habitants, ou contient des noms de personnes ne remplissant pas les conditions exigées.

Le mandat des commissaires ainsi désignés prend fin avec celui des commissaires choisis lors du renouvellement général du conseil municipal.

En cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations.

Peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes :

– un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

– trois agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;

– cinq agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

En exécution de ces prescriptions et afin de lui permettre de désigner les huit commissaires et les huit suppléants, il y a lieu de faire parvenir à la Direction des Services Fiscaux une liste comprenant 32 noms de contribuables inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune.

Le Maire ou l'Adjoint chargé de le remplacer en cas d'absence sont membres de droit de la Commission et n'ont pas à figurer sur la liste des propositions.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la liste ci-annexée.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 42 voix pour adopte le rapport présenté.

Mme Sylvie SAILLARD, M. Sébastien ANETTE, Mme Nathalie VITOUX ne prennent pas part au vote.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ  
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-210206660-20200629-49851-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/20

Publication : 07/07/20

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

Ordre de préférence	Civilité	NOM	Prénom	Année de naissance	Adresse	Commune
<b>16 COMMISSAIRES TITULAIRES</b>						
1	Monsieur	LEFEBVRE	Gontran	1951	9 RUE ROBERT TAFFIN	SAINT-QUENTIN
2	Madame	LEFEBVRE	Denise	1953	9 RUE ROBERT TAFFIN	SAINT-QUENTIN
3	Monsieur	BAUDRY	Michel	1958	35 RUE VIGNERON	SAINT-QUENTIN
4	Madame	CARLIER	Georgette	1947	1 RUE DE LA SOUS-PREF. - APPT B103	SAINT-QUENTIN
5	Madame	DEHAYS	Bernadette	1949	15 RUE VARLET	SAINT-QUENTIN
6	Monsieur	FERON	Jean-Claude	1940	18 RUE DU TOUR Y VAL	SAINT-QUENTIN
7	Monsieur	JOSSE	Pierre	1941	24 RUE OBERKAMPF	SAINT-QUENTIN
8	Monsieur	COQUELET	Kévin	1992	145 RUE DE HAM	SAINT-QUENTIN
9	Monsieur	DEMESY	Patrick	1954	10 RUE MARYSE BASTIÉ	SAINT-QUENTIN
10	Madame	DEMESY	Marie-Hélène	1954	10 RUE MARYSE BASTIÉ	SAINT-QUENTIN
11	Monsieur	BACO	Alain	1946	34 RUE DE MONTMORENCY	SAINT-QUENTIN
12	Monsieur	ORIEUX	Jacques	1960	9 RUE DES LIGNIERES	SAINT-QUENTIN
13	Monsieur	DELONGCHAMPS	Yves	1945	39 RUE DE PARIS	SAINT-QUENTIN
14	Monsieur	BOUVART	Yann	1954	97 RUE LOUISE HUGHUES	SAINT-QUENTIN
15	Madame	DELALANDE	Frédérique	1960	10 RUE JEAN BAPTISTE LANGRAND	SAINT-QUENTIN
16	Monsieur	BOREL	David	1980	61 CHEMIN D'HARLY	SAINT-QUENTIN
<b>16 COMMISSAIRES SUPPLEANTS</b>						
1	Monsieur	LAPEYRIE	Georges	1940	101 RUE DE PARIS	SAINT-QUENTIN
2	Monsieur	MOINEUSE	Henri	1953	11 ALLEE DES TILLEULS	SAINT-QUENTIN
3	Madame	PEREZ	José	1957	17 RUE SAINTE-CECILE	SAINT-QUENTIN
4	Madame	PINGUET	Colette	1935	122 RUE BENEZET	SAINT-QUENTIN
5	Madame	MOINE	André	1958	61 RUE DE MULHOUSE	SAINT-QUENTIN
6	Monsieur	BONNAFOUS	Daniel	1953	9 RUE DES GLATINIERS	SAINT-QUENTIN
7	Monsieur	TIXIER	Pierrette	1949	4 RUE ROSSINI - APPT 34	SAINT-QUENTIN
8	Monsieur	BOURE	Philippe	1958	14 RUE DE DOUAI	SAINT-QUENTIN
9	Monsieur	BUIS	Jean-Paul	1951	14 BIS RUE GABRIEL PERI	SAINT-QUENTIN
10	Madame	CHAMPION	Gérard	1947	47 RUE PASTEUR - APPT 24 - RESIDENCE JARDIN HOTEL DIEU	SAINT-QUENTIN
11	Madame	CHAMPION	Marie-Claude	1952	47 RUE PASTEUR - APPT 24 - RESIDENCE JARDIN HOTEL DIEU	SAINT-QUENTIN
12	Madame	MENU	Agnès	1957	27 RUE LOUISE HUGUES	SAINT-QUENTIN
13	Madame	MESSIASSE	Dominique	1955	184 RUE JACQUES BLANCHOT	SAINT-QUENTIN
14	Madame	VASSEUR	Dominique	1953	17 RUE BENEZET	SAINT-QUENTIN
15	Monsieur	SUBIELA	Adrien	1982	86 RUE ARISTIDE BRIAND	SAINT-QUENTIN
16	Madame	BARBAUX	Suzanne	1959	31 RUE DU WE	SAINT-QUENTIN